

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

**Décision du 9 janvier 2026**

01.2026-10	<b>PATRIMOINE</b> <b>Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « mission de contrôle technique pour la reconstruction de la piscine Aqua'Val Sèvre, Esplanade Klettgau à Clisson »</b>
------------	--

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**CONSIDERANT** que la société SOCOTEC, sise 2 rue Jacques Brel à Saint-Herblain (44800), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société SOCOTEC, sise 2 rue Jacques Brel à Saint-Herblain (44800), pour une mission de contrôle technique concernant la reconstruction de la piscine Aqua'Val Sèvre, Esplanade Klettgau à Clisson, pour un montant de 28 500,00€ HT soit 34 200,00 € TTC. Cette prestation comprend :

- la mission de base de 26 400€ HT
- les deux options pour un montant de 2 100€ HT pour les attestations accessibilité handicapés et RE2020

Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de 770,00 € H.T / mois.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »